

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
04-13-31-02-15

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : Protocole-cadre de partenariat n°V pour l'extension d'EuroMéditerranée et contrat de projet d'aménagement pour la phase 1Bis.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'aménagement du territoire - Marseille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Née de l'initiative de l'État et des collectivités territoriales en 1995, l'opération d'intérêt national Euroméditerranée a pour ambition, en favorisant son développement économique, social et culturel, de placer Marseille au niveau des grandes métropoles européennes.

**EUROMED 1**

Initialement, l'opération Euroméditerranée, sur un périmètre de 310 ha, regroupait trois protocoles financiers (1995/1999, 2000/2006 et 2006/2012) et portait sur plusieurs objectifs généraux liés à la rénovation urbaine :

- Prolonger le centre-ville vers le nord en liaison avec les quartiers périphériques,
- Renforcer la mutation d'un secteur dégradé en créant un quartier attractif avec une mixité fonctionnelle et sociale, et en diversifiant les modes de transports,
- Traiter l'interface entre la ville et le port.

L'opération EUROMED 1 s'est traduite depuis 1995 par 5 000 logements construits ou réhabilités et l'installation de 800 entreprises représentant près de 28 000 emplois, dont 19 000 emplois créés.

**EUROMED 2**

Afin de permettre la continuité opérationnelle et stratégique du projet Euroméditerranée, le périmètre de l'opération a été étendu sur 170 ha réalisable en 2 phases. Une première phase d'environ 70 ha a fait l'objet du protocole financier 2011-2020 signé en juin 2011 avec pour objectifs :

- De prolonger le périmètre d'Euromed 1 vers le Nord et la création d'une première tranche du futur parc des Aigalades, à Bougainville,
- De créer un quartier résidentiel, commerces et équipements autour du pôle Gèze,
- De définir les actions à mener sur le quartier des Crottes,
- De démarrer les aménagements de la ZAC Littorale,

- D'étudier les scénarios d'implantation de la Cité Scolaire Internationale.

Sur 480 hectares au total, l'opération devrait permettre à l'horizon 2030 de créer ou réhabiliter 8 000 logements supplémentaires, d'accueillir 30 000 nouveaux habitants et de générer 15 000 emplois supplémentaires.

A ce jour, l'État et les collectivités ont participé au programme global de l'EPAEM à hauteur de 579,47 M€ répartis de la manière suivante :

- État : 234,92 M€(41%)
- Ville de Marseille : 137,08 M€(24%)
- Région : 74,56 M€(13%)
- Département: 74,56 M€(13%)
- Communauté Urbaine MPM puis Métropole : 58,07 M€(10%).

Je vous propose aujourd'hui d'approuver un protocole-cadre de partenariat n°V pour l'extension d'Euroméditerranée (2011-2030) et un contrat de projet d'aménagement pour la phase 1Bis (2019-2030), figurant en annexe 1 au présent rapport.

Ce protocole-cadre vise à actualiser la vision stratégique du projet, à fixer le programme d'ensemble de l'extension de l'opération et à définir les actions à mener, leur financement et les modalités de leur mise en œuvre.

Les modalités de financement sont précisées dans le titre III du protocole « contrat de projet partenarial d'aménagement pour la phase 1Bis de l'extension sur la période 2019-2030 ».

Le coût global de cette phase 1Bis est fixé à 220,7 M€ et nécessite un financement public de 98,5 M€ répartis comme suit:

- État : 32,80 M€(33,3%)
- Métropole AMP : 21,08 M€(21,4%)
- Région : 14,87 M€(15,1%)
- Département : 14,87 M€(15,1%)
- Ville de Marseille : 14,87 M€(15,1%)
- Total : 98,50 M€

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

